



PROCÈS-VERBAL

COMMUNE DE JEU-LES-BOIS **CONSEIL MUNICIPAL DU 28 SEPTEMBRE 2026**

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal : 11

Nombre de Conseillers en exercices : 11

Nombre de Conseillers qui assistent à la séance : 10

Date de la convocation : 11 septembre 2026

Le vingt-huit septembre deux mille vingt-six à dix-neuf heures les membres du Conseil Municipal de la commune de JEU-LES-BOIS se sont réunis dans la salle de la Mairie sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, le 11 septembre 2026.

Etaient présents : Jacques BREUILLAUD, André STROUPPE, Emmanuel VERRET, Emmanuel ROCHAT, Virginie FRESNEDA, Michèle REGINAUD, Justine BYDEKERCKE, Vanessa FAUCHER, Clément VIAUD, Monique DEVELLE

Absente excusée : Annabelle LELONG

Secrétaire de séance : Monique DEVELLE

L'ordre du jour de la séance :

- 1- Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 8 juin 2026
- 2- Rénovation de l'éclairage du stade de football – Validation du devis, plan de financement et demandes de subventions
- 3- Aménagement de l'entrée en enrobé Rue de l'Observatoire – Validation du devis SETEC, plan de financement et demande de subvention au titre du Fonds d'Action Rurale (FAR) 2027
- 4- Avenant de travaux marché « Maison 11 rue St Roch »
- 5- Admission en non-valeur
- 6- Devis volets roulants de l'école et du logement
- 7- Consultation pour l'installation d'une climatisation à la cantine scolaire, au dortoir de l'école et aux logements (1 Place Bellevue) — Ajournement et regroupement d'opérations
- 8- Projet de création d'un terrain multisports (City Stade)
- 9- Désignation des interlocuteurs ENEDIS
- 10- Vote d'un suppléant au Syndicat Mixte de gestion de l'assainissement autonome dans l'Indre

45–Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 8 juin 2026

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L2121-15 ;

Vu le projet de procès-verbal de la séance du Conseil municipal en date du 8 juin 2026 ;

Considérant qu'il convient d'approuver ledit le procès-verbal ;

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve le procès-verbal de la séance du 8 juin 2026 tel qu'il est présenté.

46. Rénovation de l'éclairage du stade de football – Validation du devis, plan de financement et demandes de subventions

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L.5212-26 ;

VU la délibération du SDEI n° 05-2026-21 du 20 mai 2026 relative au fonds de concours pour l'éclairage public ;

VU la délibération de la commune relative à l'adhésion au service de conseil en énergie partagé et la convention d'adhésion signée le 1^{er} février 2021 ;

CONSIDÉRANT que le Syndicat Départemental d'Énergies de l'Indre a lancé un dispositif incitatif d'investissement pour la rénovation de l'éclairage public des collectivités adhérentes au service Conseil en Energie Partagée sous forme de fonds de concours ;

CONSIDÉRANT le règlement d'intervention précisant les modalités d'attribution d'un fonds de concours pour la rénovation de l'éclairage public ;

CONSIDÉRANT que la commune souhaite procéder à la rénovation de l'éclairage public du stade de football (Lotissement du Pré Galant) afin d'assurer un éclairage plus puissant tout en réalisant des économies d'énergie grâce au passage en technologie LED ;

CONSIDÉRANT qu'après mise en concurrence de trois entreprises, le devis de la société CITEOS présente l'offre la moins disante d'un montant de 13 550,00 € HT soit 16 260,00 € TTC ;

CONSIDÉRANT le dispositif du Fonds d'Action Rurale (FAR) du Conseil Départemental de l'Indre et la possibilité de solliciter une aide à hauteur de 40 % ;

CONSIDÉRANT que le montant des subventions demandées s'effectue dans la limite de 20 % de reste à charge pour la collectivité, maître d'ouvrage, conformément au plan de financement détaillé ci-dessous :

Plan de financement prévisionnel :

Dépenses			Recettes	
Entreprises	Montant HT	Montant TTC		
CITEOS	13 550.00 €	16 260.00 €	SDEI 40%	5 420.00 €
			FAR 40 %	5 420.00 €
			Fonds propres 20%	2 710.00 €
TOTAL	13 550.00 €	16 260.00 €		13 550.00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, À L'UNANIMITÉ :

- **DÉCIDE** de valider le devis de la société **CITEOS** d'un montant de 13 550,00 € HT ;
- **DÉCIDE** de répondre au dispositif incitatif d'investissement pour la rénovation de l'éclairage public en vue d'obtenir un fonds de concours participant au financement des travaux de rénovation de l'éclairage public du stade de football ;
- **SOLLICITE** l'attribution de la subvention au titre du Fonds d'Action Rurale (FAR) auprès du Conseil Départemental de l'Indre d'un montant de 5 420,00 € ;
- **S'ENGAGE** à communiquer sur le financement obtenu au titre du fonds de concours rénovation énergétique de l'éclairage public ;
- **AUTORISE** le Syndicat Départemental d'Énergies de l'Indre à communiquer sur le projet retenu dans sa communication globale ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout acte afférant à cette demande.

47. Aménagement de l'entrée en enrobé Rue de l'Observatoire – Validation du devis SETEC, plan de financement et demande de subvention au titre du Fonds d'Action Rurale (FAR) 2027

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la délibération n° 2026-46 du 28 septembre 2026 relative à la rénovation de l'éclairage du stade de football, ayant sollicité une attribution au titre du Fonds d'Action Rurale (FAR 2027) à hauteur de 5 420,00 € pour des dépenses éligibles HT de 13 550,00 € ;

CONSIDÉRANT que l'enveloppe globale attribuée au titre du Fonds d'Action Rurale (FAR) s'élève à 9 776,00 € ;

CONSIDÉRANT que la délibération n° 2026-46 n'a sollicité qu'une part partielle de cette attribution 5 420,00 €, laissant ainsi un solde disponible de 4 356.00 € ;

CONSIDÉRANT la nécessité de réaliser des travaux d'aménagement avec la réalisation d'une entrée en enrobé Rue de l'Observatoire ;

CONSIDÉRANT le devis présenté par la société SETEC s'élevant à 10 192,60 € HT, soit 12 231,12 € TTC ;

CONSIDÉRANT le dispositif du Fonds d'Action Rurale (FAR 2027) du Conseil Départemental de l'Indre et la possibilité de solliciter une aide financière ;

Plan de financement prévisionnel :

Dépenses			Recettes	
Entreprise	Montant HT	Montant TTC		
SETEC	10 192.60 €	12 231.12 €	FAR 43 %	4 356.00 €
			Fonds propres 57 %	5 836.60 €
TOTAL	10 192.60 €	12 231.12 €		10 192.60 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, À L'UNANIMITÉ :

- **DÉCIDE** de valider le devis de la société SETEC d'un montant de 10 192,60 € HT soit 12 231,12 € TTC pour les travaux d'aménagement de l'entrée en enrobé Rue de l'Observatoire.
- **SOLLICITE** l'attribution de la subvention au titre du Fonds d'Action Rurale FAR 2027 auprès du Conseil Départemental de l'Indre à hauteur du montant disponible.
- **S'ENGAGE** à prendre en charge la part non couverte par la subvention sur les fonds propres de la commune.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le devis, la demande de subvention ainsi que tout acte ou document afférant à ce dossier.

48. Avenant de travaux marché « Maison 11 rue St Roch »

L'entreprise **SAS NOUVELLE BERNARDEAU** en charge du lot n°1 « Gros Œuvre » du marché « Rénovation d'une maison 11 rue St Roch » a adressé à la Commune l'avenant n°3 d'une plus-value de 6 256.09 € HT soit 6 881.70 € TTC.

Montant initial du lot n°1 : 34 252.22 € HT soit 28 416.58 € TTC

Montant suite à l'avenant n°1 : 51 366.85 € HT soit 56 503.53 € TTC

Montant suite à l'avenant n°2 : 61 140.93 € HT soit 67 255.02 € TTC

Montant suite à l'avenant n°3 : 67 397.02 € HT soit 74 136.72 € TTC

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité accepte les modifications et autorise le Maire à signer l'avenant n°3 au marché « Rénovation d'une maison 11 rue St Roch » de l'entreprise **SAS NOUVELLE BERNARDEAU** pour le lot n°1 ainsi que toutes les pièces s'y rapportant.

49. Admission en non-valeur

Le Conseil Municipal prend connaissance du dossier transmis par Monsieur le Trésorier du service de gestion Comptable de CHÂTEAUROUX concernant les admissions en non-valeur sur le budget principal de la Commune.

Le trésorier expose qu'il n'a pu procéder au recouvrement des titres suivants :

- Exercice 2024 – T-19-1 – Garderie – RAR inférieur seuil poursuite
- Exercice 2024 – T-441-1 – Revenus des immeubles

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne son accord pour la mise en non-valeur de la somme de 20.04 € sur le budget principal.

50. Devis volets roulants de l'école et du logement

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que la commune avait sollicité des devis pour l'installation de volets roulants à l'école ainsi que pour le logement situé au-dessus, au 8 Place Bellevue.

Après analyse, il apparaît préférable de ne pas donner suite immédiatement à ces offres et de regrouper cette opération avec les projets d'amélioration thermique des bâtiments communaux, à savoir :

- Le remplacement des chaudières (système de chauffage) et l'installation d'une climatisation pour la cantine scolaire et le bâtiment 1 Place Bellevue ;
- L'ajout d'un équipement de climatisation pour le dortoir et la salle de classe maternelle de l'école (le système de chauffage de l'école ayant été entièrement rénové l'année dernière) afin d'assurer le rafraîchissement de ces pièces.

Ce regroupement permettra également d'étudier d'autres solutions d'occultation, notamment la pose éventuelle de persiennes.

Une visite sur place est prévue le 13 octobre 2026 avec l'architecte Monsieur NEROLI afin de définir un projet unique et d'effectuer une demande globale de subventions auprès des partenaires institutionnels.

Par conséquent, il convient de classer sans suite les devis reçus pour les volets roulants et d'approuver cette nouvelle démarche.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire et en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- De ne pas donner suite aux devis actuellement reçus pour la seule pose de volets roulants à l'école et aux logements ;
- D'approuver le regroupement des travaux d'occultation (volets ou persiennes), de remplacement des chaudières / systèmes de chauffage (cantine et 1 Place Bellevue) et d'installation de climatisation (cantine, 1 Place Bellevue, ainsi que dortoir et classe maternelle de l'école) pour l'ensemble des bâtiments concernés ;
- De prendre acte de la visite de l'architecte fixée au 13 octobre 2026 afin de formaliser ce projet unique et d'en préciser l'estimation financière ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à solliciter les subventions les plus élevées possibles auprès de l'État, du Département et de tout autre organisme compétent pour le financement de cette opération globale ;
- Indique que les conclusions de l'étude d'architecture, le choix définitif des prestations ainsi que la décision d'engagement des travaux seront présentés ultérieurement lors d'une prochaine réunion du Conseil Municipal.

51. Consultation pour l'installation d'une climatisation à la cantine scolaire, au dortoir de l'école et aux logements (1 Place Bellevue) — Ajournement et regroupement d'opérations

Monsieur le Maire rappelle la délibération précédente relative au classement sans suite de la consultation pour la pose des volets roulants.

Il informe le Conseil Municipal que la commune a également reçu des devis concernant le remplacement des chaudières (système de chauffage) et l'installation d'équipements de climatisation. Il précise la distinction des besoins par bâtiment :

- Le remplacement des chaudières (système de chauffage) et l'installation d'une climatisation pour la cantine scolaire et le bâtiment situé au 1 Place Bellevue ;
- L'installation d'un équipement de climatisation ciblé pour le dortoir et la salle de classe maternelle de l'école pour le confort d'été (le système de chauffage et de rafraîchissement ayant été refait l'année passée dans toutes les pièces de l'école).

Afin de garantir une approche technique globale et cohérente du confort thermique de ces bâtiments communaux, il est proposé de surseoir à la validation de ces devis. Ces prestations seront intégrées à l'étude d'ensemble menée avec l'architecte lors de sa visite sur site le 13 octobre 2026, regroupant l'occultation (volets/persiennes), le chauffage (cantine et 1 Place Bellevue) et le rafraîchissement/climatisation (cantine, 1 Place Bellevue et locaux maternels), en vue de solliciter des financements et subventions globaux.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire et en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- De reporter la décision concernant les devis de remplacement des chaudières (cantine et 1 Place Bellevue) et d'installation de climatisation / rafraîchissement (cantine, 1 Place Bellevue, dortoir et classe maternelle de l'école) ;
- D'approuver l'intégration de ces prestations dans le projet d'aménagement global des bâtiments avec les équipements d'occultation ;
- Rappelle que l'ensemble du projet révisé, son chiffrage global ainsi que les demandes de subventions associées seront soumis à l'arbitrage et à la décision définitive du Conseil Municipal lors d'une séance ultérieure, à l'issue de la visite de l'architecte du 13 octobre 2026.

52.Projet de création d'un terrain multisports (City Stade)

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal des réflexions en cours concernant la création d'un espace sportif et de loisirs de proximité de type terrain multisports (City Stade).

Il précise que la réalisation de ce projet est envisagée pour l'année prochaine.

À ce stade, la commune dispose d'un premier devis estimatif de la société AGORA Collectivités s'élevant à 39 812,40 € TTC. Ce devis ne couvrant pas les travaux préalables d'aménagement et de préparation du sol, il convient de solliciter des offres complémentaires intégrant la totalité des prestations. Afin de respecter les règles de mise en concurrence et d'optimiser le plan de financement, plusieurs devis comparatifs seront ainsi demandés auprès d'entreprises spécialisées.

Deux sites d'implantation potentiels ont été identifiés et font l'objet d'une réflexion :

- Au Pré Galant, dans la continuité du terrain de football existant ;
- À proximité de l'atelier communal (secteur Lotissement des Chaumes à la Gotte).

Monsieur le Maire souligne que ce projet peut prétendre à des concours financiers importants, notamment auprès de l'État (Agence Nationale du Sport / DETR) ainsi qu'au titre du

Fonds d'Action Rurale (FAR) du Conseil Départemental de l'Indre, qui pourra être bonifié avec le FAR sport.

Par conséquent, il est proposé au Conseil Municipal de valider le principe du projet et la recherche des financements, en vue d'une décision définitive et d'une réalisation inscrites au budget de l'année prochaine.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire et en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **D'approuver le principe** du projet de création d'un terrain multisports (City Stade) dont la réalisation interviendra au cours de l'exercice suivant ;
- **De demander à Monsieur le Maire** de solliciter des devis complémentaires intégrant l'aménagement complet du terrain, afin d'effectuer une comparaison précise des offres techniques et financières.
- **De poursuivre l'étude d'implantation** sur les deux sites envisagés (secteur du Pré Galant et secteur de l'atelier communal) ;
- **D'autoriser Monsieur le Maire** à rechercher l'ensemble des financements disponible ;
- **Rappelle** que le choix du prestataire, le lieu définitif d'implantation, le plan de financement consolidé ainsi que l'engagement des travaux seront soumis au vote du Conseil Municipal.

53.Désignation des interlocuteurs ENEDIS

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le courrier reçu d'Enedis concernant la collecte des coordonnées des interlocuteurs de la collectivité.

Dans le cadre de l'actualisation de ses bases de données post-élections et afin d'optimiser la coordination et les échanges avec les services municipaux, Enedis souhaite désigner des référents pour deux volets distincts :

1. Partie 1 : Les personnes à contacter en cas de crise ou d'aléas climatiques (répercussions imprévisibles sur le réseau électrique, vigilance météo, etc.).
2. Partie 2 : Les interlocuteurs référents au sein de la collectivité pour les fonctions et coordonnées régulières en lien avec Enedis.

Afin d'assurer la continuité du service et une réactivité optimale, il est proposé de désigner les trois mêmes personnes par ordre de priorité pour remplir ces deux tableaux :

- **N° 1** : André STROUPPE
- **N° 2** : Monique DEVELLE
- **N° 3** : Emmanuel ROCHAT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **DÉCIDE** de désigner comme interlocuteurs privilégiés de la commune auprès d'Enedis (pour le tableau 1 - gestion de crise/aléas climatiques et pour le tableau 2 - fonctions/coordonnées) :
 1. M. André STROUPPE

2. Mme Monique DEVELLE
 3. M. Emmanuel ROCHAT
- AUTORISE Monsieur le Maire à transmettre ces désignations ainsi que leurs coordonnées à Enedis et à signer tout document y afférent.

54. Vote d'un suppléant au Syndicat Mixte de gestion de l'assainissement autonome dans l'Indre

Monsieur le Maire indique à l'assemblée qu'il convient, suite à la démission de Monsieur Jean-Jacques JOLLY, de procéder à l'élection d'un nouveau représentant suppléant qui siégera au Syndicat mixte de gestion de l'assainissement autonome dans l'Indre.

Après avoir voté et conformément aux statuts du Syndicat :

- Monsieur Emmanuel ROCHAT conserve sa qualité de délégué titulaire
- Monsieur Clément VIAUD est désigné en qualité de délégué suppléant

Pour siéger au Syndicat Mixte de gestion de l'assainissement autonome dans l'Indre.

QUESTIONS DIVERSES

Formation « Former pour sauver » : Une session de formation proposée par Châteauroux Métropole est ouverte à tous les élus le lundi 14 décembre, de 13h à 15h, à Châteauroux.

Piste cyclable (ancienne ligne de chemin de fer) : Concernant la reprise de la ligne de chemin de fer de Montgivray à Châteauroux pour la réalisation de la piste cyclable, les travaux de débroussaillage débuteront à la fin de l'année.

Voirie et routes fissurées : Face au nombre important de fissures constatées sur les routes, il convient de demander des devis de réparation.

Logement 1, chemin de l'École : En raison de la présence de fissures, un dossier va être constitué afin d'obtenir la reconnaissance de la commune en état de catastrophe naturelle. Les élus souhaitent attendre cette reconnaissance (ou les avis officiels) avant d'engager les travaux de réparation.

Presbytère : Le mur en pierre autour du presbytère, 13 et 15 rue St Roch sera remplacé par un grillage rigide.

INFORMATIONS DIVERSES

André STROUPPE délégué au Syndicat des eaux de la Couarde, au SDEI, au SYTOM et à la gérontologie rend compte rendu des réunions auxquelles il a assisté.

La séance est levée à 20h45

Le secrétaire de séance,

Le Maire,

Monique DEVELLE

Jacques BREUILLAUD

Les Conseillers,